

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 21 MAI 2012

- n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 26 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques

Mme Elisabeth Reber Jung (PS) résume le postulat ci-après :

"Par ce postulat, nous demandons que la Ville s'engage en faveur de la biodiversité et la sauvegarde des abeilles, en soutenant l'installation de ruches sur les toits des bâtiments publics et en encourageant les entreprises en faire de même.

Les abeilles sont menacées d'extinction. Une hécatombe d'autant plus inquiétante qu'elle menace le reste de l'agriculture : sans abeilles, pas de fécondation des fleurs et donc pas de fruits. A la campagne, les engrais et pesticides, ajoutés à la diminution de la biodiversité, menacent lourdement les insectes. Or leur raréfaction pourrait causer de sérieux problèmes de pollinisation de diverses espèces végétales (deux tiers des pollens ont disparu en cinquante ans). Plusieurs villes (New York, Chicago, Paris, Marseille, Lyon, Berlin, Genève ou Lausanne) offrent avec succès leurs toits pour l'installation de colonies d'abeilles et contribuent ainsi à la survie des abeilles et de la biodiversité. Les abeilles sont en effet très à l'aise en ville et y vivent mieux en raison de l'absence de traitements chimiques et d'une température légèrement supérieure à celle de la campagne. Les abeilles des villes se déplacent dans un rayon de 1-3 kilomètres et le pollen butiné dans les espaces verts et les jardins privés urbains produit un miel plus abondant et plus riche que dans certaines zones rurales où il est souvent victime de la monoculture (tournesol et colza).

Les ruches pourraient être gérées par des apiculteurs privés. En plus, se lancer dans sa propre production de miel, deviendrait accessible à un plus grand nombre de personnes.

Qualité du miel

Le site Internet de la Ville de Lausanne mentionne (<http://www.lausanne.ch/17.5.2012>) : 'La qualité du nectar est excellente. Après des analyses fédérales et cantonales, aucun résidu de produits de traitement, ni aucune trace de plomb ou de métaux lourds n'ont été décelés'."